

Comité de suivi
du Projet Héritage

COMPTE RENDU
RENCONTRE #4

RÉALISÉ PAR



03 octobre 2018

Table des matières

1	Mot de bienvenue.....	3
2	Validation de l'ordre du jour.....	3
3	Mise à jour sur les travaux.....	3
4	Gestion des plaintes.....	5
5	Varia.....	8
6	Prochaine rencontre	8
7	Fin de la rencontre.....	8

Liste des annexes

Annexe I : Liste de présences.....	9
Annexe II : Ordre du jour	11
Annexe III : Présentation.....	13
Annexe IV : Évènements concernant la communauté et l'environnement.....	15

1 MOT DE BIENVENUE

Cédric Bourgeois, facilitateur du Comité de suivi, démarre la rencontre avec un mot de bienvenue et un tour de table des participants. Il passe ensuite en revue les objectifs de la rencontre.

Les objectifs sont :

- Mise à jour sur les travaux accomplis et à entreprendre à l'automne ;
- Une présentation du mécanisme de gestion des plaintes et les plaintes/signalements reçus à ce jour.

Il est rappelé que les présentations seront sous forme de discussion ouverte et participative.

Le facilitateur demande aux membres du Comité quelles sont leurs impressions du Projet Héritage et ses impacts. Les membres indiquent qu'ils ont peu ou pas entendu de commentaires de la communauté, positifs ou négatifs. Selon eux, le Projet semble se dérouler sans trop attirer d'attention.

À noter que Graymont a, tel que demandé, retiré les bouteilles de plastique des rencontres du Comité.

2 VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le facilitateur présente la proposition d'ordre du jour.

Les membres valident l'ordre du jour. La liste de présences figure en Annexe I et l'ordre du jour est en Annexe II.

3 MISE À JOUR SUR LES TRAVAUX

Un représentant de Graymont démarre la mise à jour sur les travaux réalisés ou en cours en date du 03 octobre 2018. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la présentation en Annexe III.

Fossé au travail : fait le tour du site et sert à recueillir les eaux. Le fossé a peu servi durant l'été en raison du manque de précipitation. De la paille est mise au fond du fossé pour aider à l'ensemencement.

Bassin de sédimentation #3 : sert à recueillir l'eau de drainage du site. Utilise un mur de béton pour forcer une sédimentation des eaux du ruisseau Meig afin de réduire la charge en sédiment. Le bassin a été construit depuis déjà quelques semaines :

- Un membre demande si la pierre utilisée dans le bassin aide au drainage, à quoi un représentant répond que la pierre prévient érosion du bassin par l'eau et la glace ;
- Le tuyau de sortie de l'eau est situé en hauteur par rapport au bassin, qui lui est d'une profondeur de trois mètres, d'une largeur d'environ 30 mètres et d'une longueur de 150 mètres ;
- Il existe d'autres bassins sur le site, localisé à des endroits où il y a des besoins en drainage. Ceux-ci sont toutefois plus petits ;

- Lorsqu'il y aura suffisamment d'eau dans le bassin principal, les experts vont démarrer l'échantillonnage de l'eau à la sortie du bassin. Pour ce qui est des autres bassins et du ruisseau Meig, l'échantillonnage a déjà démarré.

Clé d'ancrage côté nord et est : prévient les affaissements et soutient la charge des futures collines. Les clés sont d'environ un mètre et demi à deux mètres de profondeur, formant une fondation rigide :

- La construction a démarré le 13 septembre, les chemins d'accès ont été construits durant l'été ;
- Un membre demande si la clé est au même endroit que le cours d'eau, à quoi un représentant de Graymont répond que non, le cours d'eau est au pied de la colline alors qu'une fois remplie, la clé (actuellement un trou) sera une partie de la colline.

Roc trouvé dans le fossé : Graymont a trouvé quelques rochers qui serviront à l'aménagement du site, une fois terminé. Vu le faible nombre de roches dans le sol, il n'a à présent pas été nécessaire de dynamiter et l'entreprise estime que cette tendance se maintiendra :

- Un membre a mentionné que du bruit provenant du site du Projet Héritage était légèrement perceptible avant la rentrée scolaire, mais très peu depuis.

Exutoire du cours d'eau : la construction d'une sortie du ruisseau Meig est une étape importante pour laquelle l'absence de pluie était nécessaire. Toute l'eau du site ira dans les bassins de sédimentation pour les quatre premières années avant d'aller dans le ruisseau :

- Un membre demande si les bassins seront démantelés une fois les travaux complétés, à quoi un représentant répond que oui, éventuellement, des plantes en bordure et à l'intérieur du ruisseau s'occuperont de la filtration, mais en attendant, un bassin de sédimentation est nécessaire.

Premier seuil à poisson : en tout, 35 seuils à poissons seront construits pour créer des bassins naturels pour la faune aquatique.

Système de protection du ruisseau : construction de barrières à sédiments le long du ruisseau Meig pour empêcher l'écoulement de sédiments.

Écran de protection de neuf mètres (1A) : la construction de l'écran a débuté le 17 septembre et devrait se terminer en mai 2019 :

- Un membre demande si l'actuel écran sonore de quatre mètres est permanent, à quoi un représentant répond qu'il sera défait plus tard dans le Projet et que la terre servira à la construction du Parc.

Transplantation d'arbres à l'écran visuel 4 : selon les permis originaux obtenus de la Ville de Bedford, Graymont devait avoir réalisé une transplantation d'arbres en date du 31 août. L'entreprise a toutefois obtenu une dérogation de la Ville, en raison des conditions météorologiques (absence de précipitation).

Écran visuel 1 et 2 : Graymont devait construire deux écrans visuels pour le 31 août, selon une demande de la Ville. Ceci a toutefois créé un enjeu de passage des camions par-dessus l'aqueduc de la Ville (voir le compte rendu de la Rencontre #3 du Comité). Suite aux idées proposées lors de la dernière rencontre, Graymont a repensé son approche : durant la construction du Parc et du stationnement, il y aura suffisamment de terre disponible pour construire les écrans. De cette façon, les passages de camions ne seront pas nécessaires.

Suite des travaux : Phase 1 de la construction de la butte et son remplissage :

- Écran : septembre 2018 à mai 2019, sous le protocole de construction (55dB) ;
- Écran : mai à juillet 2019, sous le protocole d'exploitation (45 dB) ;
- Recouvrement de terres végétales, engazonnement et mise en forme des sentiers : octobre 2018 et mai à juillet 2019, sous le protocole de construction (55dB).

Résultats du bruit généré :

- Résultats juillet : soumis au protocole de construction à 55 dB, l'équipe du Projet Héritage a demeuré sous les critères permis. Valeur consignée entre 41,8 et 48,5 dB pour la période ;
- Résultats août : soumis au protocole de construction (55 dB), valeur consignée entre 41,4 et 49 dB pour la période ;
- Résultats septembre : soumis au protocole de construction (55 dB), valeur consignée entre 42 et 51,8 dB pour la période.

Graymont a donc jusqu'à maintenant respecté les normes de bruit imposées.

Impact sur l'eau : limite de matières en suspension de 25 milligrammes par litre permise par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

- Sécheresse générale durant l'été ont créé des dépassements lors de fortes pluies dans le cours d'eau actuel ;
- Les analyses ont démontré que l'eau était chargée de sédiments non pas à cause des travaux, mais à cause de la sécheresse :
 - Un membre demande où se situe la prise d'échantillon dans le cours d'eau #1 actuel en amont des travaux. Un représentant répond qu'elle se situe avant l'exutoire du bassin #1, au côté de la cédrière ;
 - Pour ce qui est du cours d'eau #1, l'eau décante dans les bassins de sédimentation avant de rejoindre le ruisseau Meig. Éventuellement, avant l'année cinq, le nouveau cours d'eau prendra le relais (le cours d'eau actuel deviendra une tranchée drainante) ;
 - Un membre exprime des inquiétudes quant aux conditions de drainage sur le site et l'impact sur les champs avoisinants ;
 - Un représentant de Graymont explique qu'il souhaiterait tenir une rencontre du Comité sur la gestion de l'eau en présence des experts de la firme WSP ;
 - Il ajoute qu'une rencontre particulière avec des membres est aussi une possibilité ;
 - À cela, le facilitateur propose que la prochaine rencontre porte sur la gestion des eaux, à quoi les membres se disent d'accord.

4 GESTION DES PLAINTES

Le facilitateur explique que le but de la présentation est d'expliquer comment Graymont gère les plaintes et signalements reçus et de montrer le procédé de gestion en temps réel.

Un représentant de Graymont explique d'abord que le mot « plainte » n'est pas nécessairement représentatif, puisque Graymont n'a présentement reçu que des signalements de la communauté. Les plaintes sont liées à un

impact ponctuel et mesurable alors que les signalements sont plutôt la manifestation d'inquiétudes ou de questionnement à propos d'un impact potentiel. Le représentant rappelle que Graymont gère toutes les interactions (plaintes ou signalements) de la même façon et les répertorie au sein d'un même logiciel de gestion, incluant celles des clients. Jusqu'à présent, Graymont n'a reçu aucune plainte concernant le Projet Héritage.

Le représentant explique le processus de gestion des plaintes, présenté sur le site internet du Projet Héritage, via la page Info-Travaux. Pour une description complète du mécanisme, voir la section [Processus de gestion des plaintes du site web du Projet Héritage](#) :

- Dès l'envoi d'un signalement, d'une plainte ou d'une inquiétude, la notice atterrit dans la boîte courriel du Responsable des relations communautaires et de l'environnement chez Graymont ;
- En cas d'appel pour une plainte ou un signalement, l'appel se rend directement au téléphone de la personne responsable. Si l'appel n'est pas pris, il se rend à la boîte vocale, qui envoie un message à la boîte courriel. À noter que :
 - Toutes les personnes responsables du Projet Héritage ont accès à la boîte vocale et aux courriels ;
 - Les responsables tentent de prendre et de retourner les appels le plus rapidement possible ;
- Présentement, les courriels reçus concernent :
 - Le Comité de suivi ;
 - Des offres de service et des curriculum vitae ;
 - Des signalements ;
- En matière de signalements, Graymont en a reçu trois :
 - Un résident qui avait des inquiétudes concernant le Projet Héritage et qui désirait vendre sa propriété. Un représentant de Graymont a visité le propriétaire en septembre pour entendre ses inquiétudes. Il a expliqué que Graymont ne fera pas d'offre d'achat pour leur propriété. Il invite le propriétaire à recontacter Graymont pour discuter si des impacts se manifestaient :
 - Le facilitateur demande si le propriétaire a été rassuré par la rencontre, à quoi le représentant de Graymont répond que oui. Le voisin avait des inquiétudes en lien avec le transport par camion sur les routes municipales. À noter que tout le transport sera effectué via les chemins à l'intérieur du site du Projet Héritage et non sur les routes municipales ;
 - Un membre demande quelle est la politique d'achat de propriété de Graymont. Il mentionne que, selon lui, la propriété en question n'est pas voisine des terrains de Graymont et n'est donc pas intéressante pour l'entreprise ;
 - Un représentant de Graymont répond que l'entreprise pourrait acquérir des propriétés voisines qui donnent directement sur le site du Projet Héritage ou qui ont une vue directe du site. Habituellement, Graymont accorde un droit d'habitation consenti aux anciens propriétaires, d'une durée limitée, après quoi la propriété serait revendue, puisque l'entreprise n'a pas intérêt à les garder dans le cadre du Project Héritage ;
 - Le 22 mai, un résident s'est dit inquiet par l'impact visuel de l'installation d'une station sonore :

- En réponse, Graymont a réduit la longueur du poteau de la station sonore, qui est habituellement d'une taille de quatre mètres (pour la caméra météo) ;
- Un résident avait des inquiétudes à propos du bruit et des impacts visuels liés à la mise en œuvre du Projet Héritage. Le résident a contacté Graymont avec ses inquiétudes et a été rencontré et présenté l'étude sur le bruit de SoftdB qui démontre que le plan actuel est la meilleure situation possible. Graymont a toutefois planté 19 arbres sur le terrain du résident pour masquer le bruit et la vue du site. Ceci a nécessité un arrosage de 80 litres par jour pendant 10 jours après la transplantation.

Graymont a aussi eu des incidents qui ont testé sa gestion interne et ses mécanismes de suivi, soit :

- Lors d'un déversement d'huile hydraulique (56 litres en tout), les travailleurs ont reçu une formation sur l'importance de rapporter diligemment les déversements. Lors de cet exemple précis, il y a eu une défaillance qui a été corrigée :
 - Lors d'une opération de déboisement, une des machines utilisées a connu un bris. Le jeune opérateur (entrepreneur externe), considérant que la situation était d'importance mineure, a appelé son patron pour l'informer du bris et a retourné sa machine sans prendre les mesures nécessaires pour prévenir le déversement. Le lendemain matin, les équipes ont remarqué le déversement d'huile hydraulique. Une enquête a été menée (pour déterminer les détails de l'incident et sensibiliser le personnel impliqué). L'occasion a servi à faire un rappel aux travailleurs de l'importance de bien rapporter tous les déversements ;
 - Graymont indique que le ministère de l'Environnement n'a pas été heureux d'entendre que les actions de remédiation n'ont pas été immédiatement prises et rapportées au Ministère. Depuis, Graymont a rempli et remis le rapport d'incident au Ministère ;
 - À la demande des membres du Comité de suivi, le rapport d'enquête a été brièvement présenté par Graymont lors de la rencontre ;
- Graymont donne un autre exemple de déversement, soit un bris mécanique qui a mené à un faible déversement de liquide refroidissant (Prestone). Cette fois, les travailleurs ont agi rapidement et selon les normes ;
- Graymont explique que lors d'un incident de ce genre, la terre souillée est disposée selon les règles et envoyée chez Sanexen, une entreprise spécialisée en décontamination, dans l'est de Montréal ou un autre site certifié.

Actions de suivi

Actions de suivi	Échéancier	Suivi
Envoi du Doodle aux membres afin de déterminer la date de la prochaine rencontre	Jeudi, 11 octobre 2018	Fait
Compléter le Compte rendu de la Rencontre #4	Jeudi, 18 octobre 2018	Fait
Validation de la prochaine rencontre avec l'expert de WSP	Jeudi, 18 octobre 2018	Fait
Envoi de la convocation Outlook pour la prochaine rencontre	Jeudi, 25 octobre 2018	Fait

Actions de suivi	Échéancier	Suivi
Validation et mise en ligne du Compte rendu de la Rencontre #3	Avant la prochaine rencontre du Comité	Fait

5 VARIA

À l'arrivée d'un représentant municipal, un représentant de Graymont demande à nouveau si le Comité a entendu des commentaires positifs ou négatifs concernant le Projet Héritage. Le représentant municipal répond que plusieurs citoyens semblent ne pas savoir que le Projet est abordé. Même des organismes à proximité du site (écurie SAM), ne relèvent pas d'enjeux (même s'ils entendent un peu le bruit).

Un membre demande si le sentier équestre sur le terrain privé de Graymont existe toujours, à quoi le représentant municipal explique que non, puisque les sentiers en question ont été prêtés aux utilisateurs de l'écurie par Graymont.

Un représentant de Graymont montre une vue aérienne (prise récemment par un drone) du site, pour montrer l'évolution des travaux. Il ajoute que la Ville aimerait que Graymont construise une butte de glissade sécuritaire, en attendant celle prévue pour le Parc (construction d'ici deux à trois ans).

6 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre est prévue à la mi-novembre (entre les 20 et 28 novembre), à confirmer avec le Doodle et les disponibilités des membres du Comité. Il est convenu entre les membres et les représentants de Graymont que la prochaine rencontre portera notamment sur la gestion des eaux de surface.

Le facilitateur mentionne qu'en cas de besoin, une rencontre pourrait aussi être organisée avant les Fêtes.

7 FIN DE LA RENCONTRE

Il est convenu que le compte rendu sera envoyé aux membres pour approbation avant la prochaine rencontre. M. Cédric Bourgeois remercie les participants pour leur présence et leur écoute, souhaitant à tous une bonne fin de soirée. La rencontre se termine à 20 h 00.

Production du compte rendu

Isaac Gauthier, Transfert Environnement et Société
Secrétaire du Comité

Annexe I :

Liste de présences

LISTE DES PRÉSENCES – 3 OCTOBRE 2018

COMPOSITION	NOM DES MEMBRES	Présence
MEMBRES DU COMITÉ		
Membres citoyens		
Citoyen #1	Sébastien Paris	
Citoyen #2	Isabelle Bernard	X
Citoyen #3	Urbain Swennen	X
Membres citoyens substitués		
Citoyen substitut #1	Julie Muzzi	
Citoyen substitut #2	Guylaine Forget	
Citoyen substitut #3	Pierre Gervais	
Représentant d'organismes locaux		
Représentant du milieu socio-économique (RGABR)	Kevin Craft	X
Représentants municipaux		
Représentante de la Ville de Bedford	Marie-Pier Tougas	X
Représentante substitut Ville de Bedford	Marie-Ève Brin	
Représentante de Stanbridge Station	Mélanie Lachance	X
Représentant du Canton de Bedford	Gilles St-Jean	X
Représentants de Graymont (Coordination)		
Directeur de Projet	Vincent Cloutier	
Directrice de l'usine de Bedford	Claudia Houde	X
Responsable relations communautaires et environnement	Josée Pinault	X
Coordonnateur du Projet Héritage	Erik Simard	X
PERSONNES-RESSOURCES		
Animateur	Cédric Bourgeois	X
Secrétaire	Isaac Gauthier	X
Experts-externes		

Annexe II :

Ordre du jour

COMITÉ DE SUIVI

Projet Héritage, Graymont

Bedford

1015, Chemin de la Carrière, Bedford QC J0J 1A0

Mercredi 3 octobre 2018, 18 h 30

Ordre du jour (proposition)

- 18 h 30 Mot de bienvenue
Objectifs de la rencontre
Tour de table
- 18 h 45 Approbation de l'ordre du jour
- 18 h 50 Mise à jour du Projet
- Travaux réalisés
 - Travaux en cours
- 19 h 20 Gestion des plaintes
- Présentation du mécanisme de gestion
 - Suivi des plaintes reçues
- 20 h 45 Varia
- 20 h 50 Prochaines étapes
- Proposition de rencontre : Impact du Projet sur les eaux de surface et les mesures d'atténuation prévues
- 21 h Fin de la rencontre

Annexe III : Présentation

Mise à jour du Projet Héritage

- Travaux réalisés
 - ✓ Fossé, bassin de sédimentation #3, clés d'ancrage Nord et Est, exutoire du cours d'eau, seuils à poisson, système de protection du ruisseau, écran de protection 1A, transplantation d'arbres et écrans visuels 1 et 2
- Suite des travaux Phase 1 (préliminaire et sujet à changement)
 - ✓ Construction de la butte-écran et remplissage :
 - ✓ **Septembre 2018 à mai 2019 : limite 55 dB**
 - ✓ **Mai à juillet 2019 : limite 45 dB**
 - ✓ Recouvrement terres végétales, engazonnement et mise en forme des sentiers : **octobre 2018 et mai à juillet 2019 (limite 55 dB)**
- Résultats du bruit généré
 - ✓ Juillet : **41,8 à 48,5 dB** (protocole 55 dB)
 - ✓ Août : **41,4 à 49 dB** (protocole 55 dB)
 - ✓ Septembre : **42 à 51,8 dB** (protocole 55 dB)
- Impact sur l'eau : sécheresse durant l'été a créé des dépassements lors des fortes pluies



Annexe IV :
**Évènements concernant la communauté
et l'environnement**

LISTE DES ÉVÈNEMENTS CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

#	Date	Description	Cause(s)	Actions correctives	Avis aux autorités	Statut
1	29 août 2018	Déversement de 56 litres d'huile hydraulique	Bris de machinerie qui n'a pas été rapporté le jour même	Enquête interne, sensibilisation des entrepreneurs, actions de remédiation (ex. retrait de la terre souillée), rapport au MDDELCC	Oui	Complété
2	31 août 2018	Déversement de 20 litres de liquide refroidissant (Prestone)	Bris mécanique	Actions de remédiation, rapport au MDDELCC	Oui	Complété